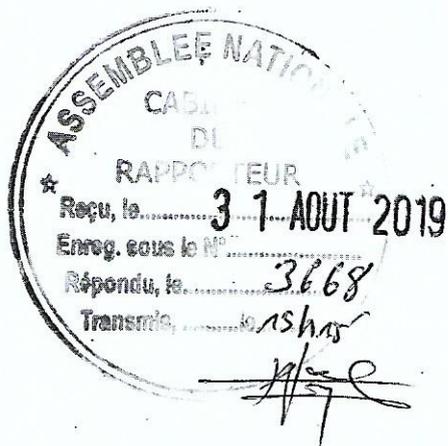


# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Kinshasa – Août 2019

[Handwritten mark]

## PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le 30 décembre 2018, la République Démocratique du Congo a eu à organiser le troisième cycle électoral de sa jeune histoire démocratique. Se sont tenues à cet effet les élections présidentielle et législatives, suivies des élections sénatoriales ainsi que celles des gouverneurs et des vice-gouverneurs.

Le 24 janvier 2019, notre pays a vécu, pour la toute première fois depuis son accession à la souveraineté internationale, l'expérience d'une alternance réussie et d'une passation de pouvoir pacifique et civilisée entre un Président de la République sortant et un Président de la République nouvellement élu.

Aussi, après l'installation effective des deux chambres du Parlement, le pays était-il dans l'attente de l'avènement d'un nouveau Gouvernement devant, comme l'indique la Constitution, conduire au quotidien la politique de la Nation en concertation avec le Président de la République.

En vertu de cette exigence et conformément à l'article 78 de la Constitution, le Chef de l'Etat a procédé d'abord, à la nomination d'un Premier Ministre, en date du 20 mai 2019 et ensuite à celle des autres membres du Gouvernement le 26 août 2019.

C'est en vue de se conformer aux dispositions de l'article 90 de la Constitution que le Gouvernement s'est employé à élaborer le présent Programme d'actions, à soumettre à la sanction de l'Assemblée Nationale, lequel est destiné à rencontrer, les unes après les autres, les préoccupations des Congolaises et des Congolais, notamment sur les plans politique, sécuritaire, économique et social.

Depuis des décennies, notre Nation se cherche un chemin pour son redressement et son salut. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont porté chacun l'ambition de créer les conditions d'une dynamique de développement économique et social pouvant permettre l'amélioration du vécu quotidien de notre peuple. Tous se sont butés à des contraintes de tous ordres qui n'ont pas permis le décollage effectif de notre grand pays.

A ce jour, la situation économique et sociale de la République Démocratique du Congo n'est guère reluisante.

Les défis à relever sont connus de tous, et les solutions ne peuvent être possibles que si tous les Congolais prennent conscience de l'impérieuse nécessité de mettre leur pays sur une nouvelle voie; celle de la vertu et de l'éthique, celle de l'effort et du travail, celle de la justice et du droit, celle de la solidarité et de la fraternité.

Les multiples préoccupations exprimées par le peuple congolais aussi bien directement, à travers les forces vives consultées, qu'indirectement par l'entremise de ses élus légitimes, organisés en Caucus provinciaux, au-delà des clivages politiques, ont servi de boussole à l'élaboration du présent Programme qui se veut ambitieux et ayant pour crédo : « ***Le redressement national à partir de la base*** ».

Ledit Programme, ici résumé, s'articule autour de (quinze) 15 piliers clés, regroupés en quatre (04) grands secteurs, développés dans les lignes qui suivent.

## **I. SECTEUR POLITIQUE, DEFENSE ET SECURITE**

### **Pilier 1 : Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale**

#### **a. Pacification du pays**

- Eradiquer totalement les germes d'insécurité à travers le territoire national, notamment en s'attaquant militairement à tous les groupes armés plus particulièrement à ceux qui ont opté comme mode d'action le terrorisme et la guerre asymétrique, en y associant tous les autres acteurs ;
- Restaurer la sécurité dans le Nord-Est du pays ;
- Renforcer les mécanismes de sécurisation de nos frontières ;
- Mettre sur pied une politique de défense et de sécurité s'appuyant sur 6 fonctions stratégiques à savoir : connaître, prévenir, anticiper, dissuader, protéger et intervenir ;
- Réhabiliter et reconstruire les infrastructures militaires nécessaires ;
- Revisiter le plan de réforme des forces armées et le projet de loi de programmation militaire afin de les adapter et en sortir un nouveau plan de référence « Une Nation – Une Armée », assorti d'un budget conséquent ;
- Lutter contre l'insécurité et le banditisme sous toutes leurs formes ;
- Former, recycler et moraliser les hommes en uniformes ;

- Réhabiliter et construire les bases militaires et autres écoles de formation à travers le pays ;
- Équiper matériellement les éléments des Forces armées et de la Police nationale ;
- Améliorer les conditions de vie des militaires et des policiers (traitement salarial, construction et réhabilitation des camps, casernes, écoles, cantines, dispensaires et formations médicales).

#### **b. Promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale**

- Maintenir un dialogue permanent entre les acteurs socio-politiques à tous les niveaux ;
- Combattre l'intolérance, le divisionnisme et le tribalisme sous toutes leurs formes ;
- Assurer l'égalité de traitement des différentes entités décentralisées (provinces, territoires, secteurs...) ;
- Cultiver et renforcer le patriotisme et l'unité nationale ;
- Engager une approche globale impliquant tous les acteurs, en amont pour prévenir les conflits et, en aval pour les résoudre notamment par la justice et la mise en place d'une structure permanente de résolution des conflits assortis d'un mécanisme de suivi.

## **Pilier 2 : Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie**

### **a. Renforcement de l'autorité de l'Etat**

- Revisiter le plan de réforme de la Police Nationale afin de l'adapter et en sortir un nouveau plan de référence « Une Nation – Une Police », assorti d'un budget conséquent ;
- Réformer les services de renseignement de manière à les rendre capables d'anticiper et de prévenir les événements tant en matière politique, sécuritaire et économique, et leur donner une image nationale et républicaine incontestable ;
- Mettre en place une véritable administration publique au service du citoyen ;
- Rapprocher l'administration des administrés ;
- Poursuivre et parachever le processus électoral ;
- Renforcer les capacités des fonctionnaires ;
- Améliorer les conditions de vie des agents publics ;
- Dépolitiser l'administration du territoire ;
- Rendre viable et effective la décentralisation.

### **b. Promotion de l'Etat de droit et de la démocratie**

- Faire de la justice l'épine dorsale de notre gouvernance, facteur qui fera de la République Démocratique du Congo un Etat de Droit où tous les citoyens sont égaux devant la Loi ;
- Garantir une justice équitable à tous les citoyens ;

- Construire des commissariats et mettre en place une police de proximité à travers le territoire national ;
- Améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et veiller à la bonne administration de la justice ;
- Appliquer les dispositions garantissant les droits humains conformément à la Constitution et rendre effectif le fonctionnement de la Commission Nationale des droits de l'homme ;
- Engager des réformes réalistes et courageuses adaptées aux réalités du pays et à plus de démocratie.

### **Pilier 3 : Redynamisation de notre diplomatie et réhabilitation de son image de marque**

- Capitaliser la position géostratégique de la RDC afin de renforcer sa présence sur les scènes africaine et internationale où se jouent les grands enjeux mondiaux ;
- Promouvoir une diplomatie de développement ;
- Réchauffer les relations diplomatiques avec les partenaires traditionnels ;
- Renforcer les liens de coopération avec les nouveaux partenaires ;
- Poursuivre le processus devant conduire la RDC à réoccuper la place qui lui revient dans le concert des nations ;
- Renouveler le corps diplomatique en veillant au renforcement de ses capacités ;
- Réhabiliter et rationaliser nos missions diplomatiques ;
- Améliorer les conditions de vie de nos diplomates.

*14*

## **II. SECTEUR ECONOMIQUE ET FINANCES**

### **Pilier 4 : Lutte contre la corruption et les crimes économiques**

- Créer une juridiction spécialisée dans la lutte contre la corruption, la fraude fiscale, le blanchiment des capitaux ainsi que le détournement des deniers publics ;
- Combattre la corruption notamment en renforçant les mécanismes de vérification, de contrôle et de surveillance dans les secteurs enclins à la corruption.

### **Pilier 5 : Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat**

#### ***a) Gestion des ressources naturelles***

- Tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles pour promouvoir le bien-être social du Congolais ;
- Rationaliser, conformément au code minier, l'industrie minière, de l'exploitation à la transformation, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;
- Faire un bon usage des revenus issus des ressources naturelles non renouvelables (minerais, hydrocarbures).

#### ***b) Gestion du patrimoine de l'État***

- Gérer et mieux protéger le patrimoine de l'État notamment contre l'aliénation et la spoliation ;

- Doter les services et les établissements publics des infrastructures et équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Finaliser la réforme des entreprises du portefeuille de l'État.

### ***c) Gestion des finances publiques***

- Assainir les finances publiques notamment en mobilisant les recettes budgétaires telles que prévues par la loi de finances et en engageant les dépenses dans les limites autorisées, sans sacrifier la qualité desdites dépenses ni recourir au financement monétaire ;
- Instaurer et généraliser l'usage des budget-programmes afin de faire ancrer, dans nos ministères et services administratifs, la pratique d'une véritable gestion axée sur les résultats ;
- Lutter contre la fraude et l'évasion fiscale en renforçant le fonctionnement du guichet unique notamment par la dématérialisation dans la transmission des informations au cordon douanier.

### **Pilier 6 : Amélioration du climat des affaires et promotion l'entrepreneuriat et de la classe moyenne**

- Finaliser le processus de mise en œuvre du Traité et des Actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Suivre et appliquer les Indicateurs d'appréciation du climat des affaires, édictés par le « Doing Business » de la Banque Mondiale ;
- Susciter la culture entrepreneuriale pour permettre l'émergence d'une classe moyenne congolaise.

## **Pilier 7 : Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive**

### **a) Inclusion au plan économique**

- Diversifier l'économie nationale notamment en redynamisant l'agriculture (vivrière, industrielle et pérenne), la pêche et l'élevage ;
- Faire de l'agriculture le fer de lance de notre autosuffisance alimentaire et notre bouclier contre l'importation des produits de première nécessité
- Concevoir un « Plan Directeur d'Industrialisation » ;
- Accroître l'implication économique des acteurs nationaux notamment en élargissant la classe moyenne (contrat de sous-traitance en faveur des PME et PMI) ;
- Faire du tourisme l'un des leviers de la diversification de l'économie en créant, notamment à travers le Partenariat Public Privé, des conditions propices à son essor en tant qu'industrie respectueuse de notre écosystème et de la biodiversité, qui participe d'une manière substantielle à la création de la richesse.

### **b) Inclusion aux plans social et géographique**

- Redistribuer au mieux les effets de la croissance notamment par la création des emplois indirects ;
- Reconquérir le marché intérieur, pour réduire la grave extraversion de notre économie ;
- Elaborer un « Plan Stratégique de Pôles de Développement Economique » incluant la restructuration du secteur bancaire.

### **III. SECTEUR DE LA RECONSTRUCTION**

#### **Pilier 8 : Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national**

- Mettre en œuvre une politique cohérente des investissements continus en infrastructures de base et communautaires. Il s'agit notamment des transports et communications, des routes, des rails, des voies fluviales et lacustres, des ports et aéroports ;
- Identifier les sources de financement innovantes incluant la création d'un fonds souverain et la promotion du partenariat public privé.

#### **Pilier 9 : Promotion et développement des Technologies de l'information et de la Communication (TIC)**

- Adapter la législation congolaise aux normes internationales et à l'évolution technologique ;
- Construire le réseau de base (Backbone) à fibre optique (FO) en vue d'augmenter le taux de pénétration de TIC et de diminuer le coût de communication ;
- Interconnecter toutes les provinces ;
- Renforcer les capacités du personnel de l'Etat, en vue de son perfectionnement dans l'usage de l'outil informatique.

## **Pilier 10 : Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable**

- Affirmer notre leadership mondial et africain dans le domaine de l'eau et de la forêt notamment par la mise en place d'une «charte nationale de l'environnement et du développement durable», l'établissement d'une cartographie forestière, l'évaluation de nos potentialités en biodiversités et la protection de nos communautés locales et de nos tourbières ;
- Aménager de manière optimale le territoire national notamment par la répartition des espaces destinés à l'habitat, à l'exploitation agricole, minière et forestière ainsi qu'à la conservation de la nature ;
- Protéger et préserver l'environnement par une meilleure gestion des forêts, des eaux, de l'air et de la faune ;
- Protéger les communautés locales en veillant à la bonne gestion des concessions minières et forestières, ainsi qu'aux cadastres y relatifs.

#### **IV. SECTEUR SOCIAL ET CULTUREL**

**Pilier 11 : Amélioration des conditions sociales avec comme principaux axes : l'éducation comme clé du changement et principal ascenseur social et l'accès aux soins de santé pour tous ainsi que l'assurance d'une couverture de santé universelle**

##### ***a) L'accès à l'emploi***

- Élargir les possibilités d'emploi dans les secteurs public et privé notamment par la promotion des investissements privés (facilités fiscales, crédits à l'économie) et la mise en œuvre des grands projets publics ;
- Promouvoir et appuyer la création des PME et PMI ;
- Promouvoir la réalisation des investissements à haute intensité de main-d'œuvre de concert avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (ANAPI) ;
- Créer et valoriser l'emploi dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- Valoriser tous les métiers en termes d'encadrement et de protection ;
- Réglementer les cartes de travail pour les étrangers et interdire le travail des enfants ;
- Exiger des employeurs le respect du code du travail notamment en ce qui concerne la formation professionnelle continue.

***b) L'accès aux services sociaux de base :***

- Mettre en place une politique de santé pour tous ;
- Faire voter des lois et édicter des textes réglementaires pour une gouvernance soutenue du système de santé ;
- Organiser, pour la refondation de notre système éducatif, les «Etats Généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche » qui vont se consacrer sur la mission éducative, les questions de l'accessibilité et de la réussite, le curriculum d'études, les matières relatives à la dynamique pédagogique, la situation de la formation professionnelle et technique, la formation continue et le financement ;

***c) La protection sociale***

- Améliorer la politique de la retraite ;
- Promouvoir la mise en place des mutuelles de santé ;
- Mettre en place une politique de solidarité et d'assistance en faveur des couches les plus démunies (orphelins, veuves, vieillards, enfants dits « de la rue »...).

**Pilier 12 : Développement du secteur de l'eau et de l'électricité**

- Garantir l'accès à l'eau potable à la population ;
- Affirmer le leadership de la RDC sur la gestion de l'eau du bassin du Congo ;
- Développer notre potentiel hydroélectrique ainsi que celui des énergies vertes ;
- Améliorer le taux de desserte en eau et en électricité.

### **Pilier 13 : Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale**

- Vaincre la pauvreté et décréter la mise en œuvre de celle-ci « cause nationale » ;
- Promouvoir et faciliter la politique des micro-crédits notamment en faveur des femmes, des paysans, des artisans...
- Initier une série de programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés ;
- Mettre en place une politique destinée à l'accompagnement et à l'assistance sociale des personnes vivant avec handicap.

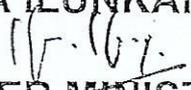
### **Pilier 14 : Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse**

- Faire participer davantage la femme à la prise des décisions politiques et économiques ;
- Investir dans la formation de la jeune fille et l'autonomisation économique de la femme notamment la femme rurale en tant qu'une voie sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance inclusive et durable ;
- Convertir toute notre jeunesse sans qualification en une main d'œuvre formée ;
- Mettre en place un mécanisme de financement des projets des jeunes ;

**Pilier 15 : Promotion de la culture, des arts, des sports et des centres de loisirs**

- Faire la promotion de la culture et des arts congolais. Il sera proposé un projet de loi portant réglementation des activités culturelles et artistiques.
- Organiser les sports et les loisirs selon le principe « un esprit sain dans un corps sain », en tant que débouché social capable d'assurer l'épanouissement de l'être humain sur toute l'étendue de la République ;
- Promouvoir la création des centres de formation sportive sur toute l'étendue de la République, en vue de la professionnalisation du sport.

Fait à Kinshasa, le 30 août 2019

ILUNGA ILUNKAMBA  
  
PREMIER MINISTRE